

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
SÉANCE DU 09 juillet 2026 – 20 h 30 – Salle La Familiale
– 88160 LE MENIL

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – rue du Général De Gaulle – 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane TRAMZAL.

PRESENTS :

Commune de Bussang : Olivier MERGAUX, Sandrine BELIN-DUBRAY, François ROYER

Commune de Saint Maurice sur Moselle : Thierry RIGOLLET, Malvine LIMA, Pierre LAPLAZE

Commune de Fresse sur Moselle : Dominique PEDUZZI, Carine THAUVIN

Commune de Le Ménil : Julien LAROYENNE

Commune du Thillot : Isabelle CANONACO, Jean-Louis DEMANGE, Brigitte JEANPIERRE, Marie-Noëlle MACHI

Commune de Ramonchamp : Bruno BARBE, Julien NOEL, Elise VALDENAIRE, Laurent DENNI

Commune Ferdrupt : Etienne COLIN, Mathilde HINGRAY

Commune de Rupt sur Moselle : Stéphane TRAMZAL, Sylvie HERVE, Hervé FERREUX, Nadine KONDRATOW, Gisèle VIGNERON

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Fresse sur Moselle :

Michel BADACHE, absent, excusé donne pouvoir à Carine THAUVIN

Commune de Rupt sur Moselle :

Jean-Pierre PERRIN, absent, excusé, donne pouvoir à Hervé FERREUX

Bruno VINCENT, absent, excusé, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON

Commune de Le Ménil :

Damien HOUSSAYE, absent, excusé, donne pouvoir à Julien LAROYENNE

Commune du Thillot :

Jean-Louis GRÜNENWALD, absent, excusé, donne pouvoir à Marie-Noëlle MACHI

Jean-Marie CHIVOT, absent, excusé, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Noëlle MACHI

SECRETAIRE ADJOINTE : Karine DEBREILLY

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 30

Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président accueille les membres du Conseil Communautaire.

Il informe les Conseillers de la démission de Mme Nathalie BOIS-MASSON du Conseil Communautaire et présente le nouveau conseiller fléché Conseil Communautaire de la liste de M. BARBE : Monsieur Laurent DENNI.

M. Laurent DENNI est installé en tant que conseiller communautaire.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers. Le quorum est atteint, les pouvoirs étant énoncés, il déclare la séance ouverte. Il présente les Condoléances à Monsieur Michel BADACHE pour le décès de son beau-père.

Il est proposé de nommer Marie-Noëlle MACHI comme secrétaire de séance. Madame Marie-Noëlle MACHI accepte.

Monsieur Stéphane TRAMZAL passe la parole à Monsieur Julien LAROYENNE, maire de la commune de Le Ménil. Monsieur Julien LAROYENNE accueille les membres du Conseil Communautaire pour la première fois en tant que Maire. Il souhaite une très bonne réunion et de bonnes vacances à l'issue de ce Conseil.

Monsieur Stéphane TRAMZAL, après avoir remercié du mot d'accueil, a fait la lecture de l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

La convocation a été adressée le 02 juillet 2026 avec l'ordre du jour suivant :

✓ **Approbation du compte-rendu du 11 juin 2026**

✓ **INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE :**

- DEL 01_2026 : CAF – relais petite enfance – agrément 2027-2029

✓ **FONCTION PUBLIQUE :**

- DEL 02_2026 : Création de poste – adjoint administratif principal 2eme classe - budget déchets

✓ **INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE :**

- DEL 03_2026 : Désignation représentant CCBHV au CODIR office de tourisme
- DEL 04_2026 : Désignation représentant CCBHV au syndicat mixte Moselle amont

✓ **FINANCES LOCALES :**

- DEL 05_2026 : Organisation tarifaire entrée piscine pour l'opération Téléthon 2026
- DEL 06_2026 : Investissements – budget piscines
- DEL 07_2026 : Investissements – budget principal
- DEL 08_2026 : Amortissements
- DEL 09_2026 : Cession de matériel divers

✓ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Approbation des comptes-rendus du 11 juin 2026

Le compte-rendu du Conseil Communautaire a été envoyé avec les convocations, Monsieur Stéphane TRAMZAL demande si les conseillers ont des remarques sur les comptes-rendus. Aucune remarque n'est exprimée. Il propose donc de passer au vote du compte-rendu du 11 juin 2026. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame Florence MOUGEL, animatrice Relais Petite Enfance procède à une présentation synthétique du Relais Petite Enfance. Elle rappelle l'historique, le fonctionnement, le financement, les partenaires et les projets du Relais Petite Enfance.

Institutions et Vie Politique (5.7.7)

DEL. 01/2026 CAF – Relais Petite Enfance – Agrément 2027-2029

Vu la délibération n°05 du 14 novembre 2023 portant sur l'agrément et les missions du Relais Petite Enfance de la CCBHV ;

Vu que le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance est en cohérence avec la politique locale d'accueil de la petite enfance et les missions inscrites par la CAF ;

Vu l'agrément 2023-2026 obtenu, fixant les objectifs mis en place par la CCBHV dans le domaine de l'animation du réseau des assistantes maternelles et de l'évolution du service ;

Vu le besoin de renouveler cet agrément pour une durée de 3 ans ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

ENGAGE la communauté de communes, auprès de la CAF des Vosges pour soutenir l'activité du Relais Petite Enfance (RPE) de notre territoire.

DEMANDE l'agrément du RPE de la Communauté des Communes des ballons des Hautes-Vosges à la CAF des Vosges ;

PRECISE que ce renouvellement est prévu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

DIT que le budget nécessaire à conduire cette action sera inscrit aux budgets de chaque année ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Etienne COLIN précise que la CAF est le principal financeur des Relais Petite Enfance. Il procède à la lecture du projet de délibération.

Monsieur Stéphane TRAMZAL informe les membres du Conseil Communautaire qu'ils auront à délibérer lors d'un prochain Conseil Communautaire le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour 3 ans également.

Madame Florence MOUGEL indique que l'année 2026 est l'année du dixième anniversaire du RPE, une journée d'animation aura lieu le 14 octobre 2026 au Thillot.

Monsieur Stéphane TRAMZAL propose donc de procéder au vote, voté à l'unanimité.

Fonction Publique (4.2.1)

DEL. 02/2026 Création de poste – adjoint administratif principal de 2^e classe – Budget Déchets

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par délibération de l'organe délibérant.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service Déchets et de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet, relevant de la catégorie C, affecté au budget annexe Déchets.

Cet emploi a vocation à être pourvu par un fonctionnaire.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues par les dispositions du Code général de la fonction publique relatives au recrutement sur les emplois permanents, sous réserve que les nécessités de service ou la nature des fonctions le justifient.

L'agent exercera notamment les missions suivantes :

- accueil et renseignement des usagers du service Déchets ;
- gestion administrative et suivi des dossiers du service ;
- traitement des demandes des usagers et des partenaires ;
- participation au suivi de la facturation et des données administratives ;
- toute mission administrative nécessaire au bon fonctionnement du service.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, en tenant compte de l'expérience et des qualifications de l'agent recruté. Le régime indemnitaire applicable, notamment l'IFSE, pourra être attribué conformément à la délibération en vigueur au sein de la Communauté de communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

CREE à compter du 15 juillet 2026, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet (35/35^e), affecté au service Déchets et imputé sur le budget annexe Déchets ;

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire ;

FIXE la rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, assortie, le cas échéant, du régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Stéphane TRAMZAL passe la parole à Madame Isabelle CANONACO.

Madame Isabelle CANONACO informe les membres du Conseil Communautaire que suite à la mutation d'un agent sur une autre collectivité, il est nécessaire d'ouvrir un poste afin de pouvoir recruter.

Monsieur Thierry RIGOLLET précise que le recrutement a déjà eu lieu, mais n'ayant pas la délibération, le personnel est recruté par le Centre de Gestion et est mis à disposition de la CCBHV, c'est une sorte d'intérim en attendant l'ouverture du poste.

Madame Isabelle CANONACO propose donc de procéder au vote, voté à l'unanimité.

Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants (5.3)

DEL. 03/2026 DESIGNATION DE REPRESENTANT COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DES BALLONS DES HAUTES-VOSGES

► Vu la délibération n° 05/2026 du 30 avril 2026 désignant ses représentants au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges

► Vu la démission d'un conseiller communautaire et membre titulaire du Comité de Direction de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes-Vosges à compter du 1er juin 2026 ;

► Vu le Code général des collectivités territoriales ;

► Vu les statuts de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

► Vu la nécessité de désigner 1 représentant titulaire au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire des Ballons des Hautes Vosges ;

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'élection du membre pour la durée du mandat restant à courir ;

COMITE DE DIRECTION OTC-BHV					
Membre Titulaire					
Titre	Prénom	NOM	Suffrages exprimés	Nombre de voix	
Monsieur	Laurent	DENNI	30	29	Elu

Le Conseil Communautaire désigne le représentant élu à la majorité des suffrages exprimés avec 29 pour et 1 abstention ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Stéphane TRAMZAL explique que suite à la démission de Madame Nathalie BOIS-MASSON, élue représentante titulaire au CODIR Office de tourisme des Ballons des Hautes-Vosges, il est nécessaire d'élire un nouveau représentant. Etant donné que la personne démissionnaire était de la commune de Ramonchamp, Monsieur Stéphane TRAMZAL demande à Monsieur Bruno BARBE s'il avait une personne à proposer. Monsieur Bruno BARBE propose la candidature de Monsieur Laurent DENNI. Monsieur Stéphane TRAMZAL demande si d'autres candidats se présentent. Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Stéphane TRAMZAL propose de passer au vote à mains-levées, voté à la majorité des suffrages exprimés avec 29 pour et 1 abstention.

Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants (5.3)

DEL. 04/2026 DESIGNATION DE REPRESENTANT SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT (SMMA)

- Vu la délibération n° 07/2026 du 30 avril 2026 désignant ses représentants au sein du Syndicat Mixte Moselle Amont ;
- Vu la démission d'un conseiller communautaire et membre suppléant représentant la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges au Syndicat Mixte Moselle Amont à compter du 1er juin 2026 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la nécessité de désigner 1 représentant suppléant au Syndicat Mixte Moselle Amont ;

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'élection du membre pour la durée du mandat restant à courir ;

SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT					
Membre suppléant					
Titre	Prénom	NOM	Suffrages exprimés	Nombre de voix	
Monsieur	Laurent	DENNI	30	29	Elu

Le Conseil Communautaire désigne le représentant élu **à la majorité des suffrages exprimés avec 29 pour et 1 abstention ;**

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Stéphane TRAMZAL explique que suite à la démission de Madame Nathalie BOIS-MASSON, élue représentante suppléante au Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA), il est nécessaire d'élire un nouveau représentant. Etant donné que la personne démissionnaire était de la commune de Ramonchamp, Monsieur Stéphane TRAMZAL demande à Monsieur Bruno BARBE s'il avait une personne à proposer. Monsieur Bruno BARBE propose la candidature de Monsieur Laurent DENNI. Monsieur Stéphane TRAMZAL demande si d'autres candidats se présentent. Il n'y a pas d'autres candidats.

Monsieur Stéphane TRAMZAL propose de passer au vote à mains-levées, voté à la majorité des suffrages exprimés avec 29 pour et 1 abstention.

Finances Locales (7.10)

DEL. 05/2026 ORGANISATION TARIFAIRE ENTREE PISCINE POUR L'OPERATION TELETHON

CONSIDERANT que le Téléthon constitue une opération de solidarité publique susceptible de mobiliser des bénévoles, des associations et des usagers du territoire ;

CONSIDERANT que la CC-BHV peut soutenir l'organisation de manifestations d'intérêt général en mettant à disposition des équipements et en accordant des aides logistiques ou financières ;

CONSIDERANT que le complexe aquatique du Thillot est disponible pour accueillir des activités le week-end du déroulement du Téléthon 2026 sous réserve des contraintes techniques et de sécurité ;

VU l'organisation du Téléthon en 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

AUTORISE l'organisation d'activités ;

DECIDE de créer une subvention afin de reverser au Téléthon la recette des activités susmentionnées organisées le week-end de déroulement du Téléthon 2026 ;

CHARGE les services compétents d'assurer la coordination des actions, la communication relative à l'événement, le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la transmission au Conseil des éléments définitifs retenus avant la tenue des manifestations

PRECISE que les crédits nécessaires à ladite opération sont inscrits au budget et disponibles

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Stéphane TRAMZAL donne la parole à Monsieur Bruno BARBE qui rappelle l'organisation du Téléthon 2025. L'intégralité des recettes collectée lors de cet évènement a été reversée au Téléthon. Monsieur Bruno BARBE explique les adaptations du programme prévues pour le Téléthon 2026. Une fiche bilan a été envoyée avec les convocations.

Monsieur Bruno BARBE procède à la lecture du projet de délibération.

Monsieur Bruno BARBE propose de passer au vote, voté à l'unanimité.

Finances Locales (7.10)

DEL. 06/2026 Ventilation de crédits d'Investissements – budget Piscines

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 14-2026 du 13 février 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant que le budget primitif a inscrit une enveloppe globale de 154 864,70 € au titre des dépenses d'investissement de la piscine sur le chapitre 20 : 52 800,00 € ; chapitre 21 : 72 064,70 € ; chapitre 23 : 30 000,00 € ;

Considérant qu'il convient désormais de ventiler cette enveloppe entre les différents comptes budgétaires conformément au programme détaillé des investissements ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

DÉCIDE d'approuver la ventilation des crédits d'investissement de la piscine, sans modification du montant total inscrit au budget, soit 154 864.70 €, selon la répartition suivante :

chapitre	compte	montant	déjà utilisé	nouveau investissement 2026	modification a faire
20	2031	46800		2031 6 000,00 €	- 40 800,00 €
	2051	6000		2051 6 000,00 €	
21	2188	72064,7	6678,16	2188 95 248,70 €	23 184,00 €
				2183 2 000,00 €	2000
				21838 5 640,00 €	5640
				2184 6 000,00 €	6000
				2185 1 000,00 €	1000
				21578 6 976,00 €	6976
23	2313	30000	25906,94	2313 26 000,00 €	-4000
Total		154864,7	32585,1	154 864,70 €	- €

Liste des investissements

2183	Ordinateur portable de direction + écran	1000	Ancien en fin de vie
2184	Mobilier interne piscine et spa	1200	
2184	Fermeture de discretion infirmerie + aménagement local	4400	Intimité des secourus + rangement
2185	Installation fibre Saint-Maurice	500	Téléphonie + paiement par CB
2188	Matériel pédagogique	4000	Renouvellement du matériel vétuste et/ou obsolète.
2188	Remplacement Tortue pataugeoire HS	1379,87	Hygiène des agents et usagers
2188	Talkie walkie	538,8	Complément pour équiper tous les agents.
2188	Transats Le Thillot	1740	Remplacement transats cassés.
2188	Mobilier extérieur tables , bancs, poubelles	5260	Poursuivre l'aménagement extérieur.
2188	Centrale de désinfection avec rallonge tuyau	1200	Remplacement matériel vétuste
21578	Sondes PH	5016	Sonde défectueuse pour mise en eau à Saint Maurice + 1 sonde d'avance pour éviter les pannes.
21578	Néons vestiaires + Bien-être	1960	Remplacement des tubes impossible, modèles à changer en entier
21838	Télémetrie	5640	
LOGICIEL 2051	ATP Métrie Biocontrol	3229,2	Numération des bactéries en surface
2188	isolation du toboggan	80000	economie d'énergie

DÉCIDE de préciser que cette ventilation se substitue à l'inscription globale figurant au budget primitif, sans incidence sur le montant total des crédits votés ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Madame Isabelle CANONACO rappelle que les budgets ont été votés en début d'année mais la ventilation n'avait pas été réalisée. Un montant global avait été voté. Un point a été fait afin de proposer aux membres du Conseil Communautaire

Monsieur Bruno BARBE précise les investissements qui ont été priorisés pour l'année 2026. Un gros chantier va être entrepris, il concerne l'isolation du toboggan extérieur.

Madame CANONACO précise que les écritures comptables seront réalisées afin de permettre de traitement des investissements présentés.

Monsieur Julien LAROYENNE rappelle les travaux réalisés concernant le changement de CTA (Centrale Traitement de l'Air) qui a permis un gain important sur l'énergie. La 2^{ème} tranche concerne donc l'isolation du toboggan extérieur qui permettrait une économie d'énergie.

Monsieur Julien NOEL demande la vision à long terme de la piscine de Saint Maurice sur Moselle.

Monsieur Stéphane TRAMZAL informe que le choix fait cette année a été d'ouvrir St Maurice mais il faut travailler sur le sujet au regard des travaux qui devraient être engagés. L'ouverture de la piscine est effective depuis le week-end dernier. Il faudra reparler de ce sujet à l'avenir, la mise en conformité et l'enveloppe financière seront à étudier.

Monsieur Pierre LAPLAZE demande si le problème du plongeur de St Maurice a été traité.

Monsieur Dominique PEDUZZI répond que la CCBHV n'a pas réussi à trouver un fabricant concernant le plongeur et si des travaux de modification sont réalisés, il y a le problème de la remise aux normes de la piscine dans sa globalité.

Monsieur Bruno BARBE informe les Conseillers qu'une réclamation d'un usager concernant les échelles est parvenue à la CCBHV. Une étude va être réalisée concernant cette demande.

Madame Isabelle CANONACO propose de passer au vote, voté à l'unanimité.

Finances Locales (7.10)

DEL. 07/2026 Ventilation de crédits d'Investissements – budget Principal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 du budget général de la Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges ;

Considérant la nécessité de renouveler le parc automobile de la collectivité afin de disposer d'un véhicule plus respectueux de l'environnement et répondant aux besoins des services ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un véhicule pour un montant prévisionnel de 30 000 € TTC ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget d'investissement, mais qu'il est nécessaire de modifier leur répartition entre les articles ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

APPROUVE l'acquisition d'un véhicule électrique destiné aux services de la Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges pour un montant maximal de 30 000 € TTC, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

APPROUVE la modification de la répartition des crédits d'investissement au sein du chapitre 21 comme suit :

- **Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : – 30 000 €**
- **Article 21828 – Autres matériels de transport : + 30 000 €**

PRECISE que le montant total des crédits du chapitre 21 demeure inchangé ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Madame Isabelle CANONACO explique come le budget Piscine, seule une enveloppe a été voté. Elle précise que les investissements ne seront pas faits sur les bâtiments puisque la CCBHV est locataire des bâtiments. Mais il est nécessaire d'investir dans un nouveau véhicule. En effet, le personnel situé dans les Bâtiments de la Courbe ne dispose que d'un seul véhicule pour leurs déplacements professionnel. L'achat d'un nouveau véhicule permettrait une meilleure disponibilité dans les déplacements.

Madame Isabelle CANONACO propose de passer au vote, voté à l'unanimité.

Madame Isabelle CANONACO et Monsieur Stéphane TRAMZAL précisent que les investissements pour les services déchets n'ont pas été choisi.

Sur la partie déchets, des choix devront être faits en amont de l'investissement afin de s'assurer que la collectivité achète du matériel compatible avec les décisions prises pour l'organisation du service. Une réflexion est en cours sur l'organisation du service déchets.

Finances Locales (7.10)

DEL. 08/2026 Régularisation d'amortissements comptables

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que plusieurs amortissements comptables ont été inscrit à tort sur le compte 28188 à hauteur de 39 182,55 € sur le budget général, en raison de l'absence de bien immobilisé sur ce compte.

Afin de régulariser cette situation comptable, il est nécessaire de procéder à une opération d'ordre non budgétaire, sans incidence sur les équilibres du budget général.

À cet effet, Monsieur le Président propose d'autoriser la passation de l'écriture comptable suivante :

- Débit : compte 21888 - Amortissements corporelles autres
- Crédit : compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés
- Montant : 39 182.55 €

Cette écriture sera réalisée par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Remiremont. Elle constitue une opération de régularisation purement comptable et n'aura aucun impact sur les équilibres budgétaires de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité ;**

AUTORISE la régularisation des amortissements comptabilisés à tort sur le compte 28188 du budget général par une opération d'ordre non budgétaire ;

APPROUVE la passation de l'écriture suivante :

- Débit : compte 21888 - Amortissements corporelles autres
- Crédit : compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés
- Montant : 39 182.55 €

AUTORISE Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Remiremont à procéder à cette écriture comptable ;

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Madame Isabelle CANONACO informe les Conseillers Communautaires que la CCBHV est à jour dans les amortissements des biens mais elle a même trop amorti. Le montant amorti en trop doit être gardé en investissement, il est considéré comme une recette. Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de réaliser cette opération d'ordre.

Madame Isabelle CANONACO propose de passer au vote, voté à l'unanimité.

Finances Locales (7.10)

DEL. 09/2026 CESSION DE MATERIEL DIVERS

La Communauté de Communes possède un véhicule utilitaire Citroën JUMPER immatriculé CK-068-PN à destination de la collecte des déchets ménagers ;

Le véhicule, mis en service en 2012, étant en panne et le montant des réparations est supérieur à la valeur résiduelle de ce matériel.

La CC-BHV a reçu une proposition d'achat de ce véhicule d'un montant de 2 500,00 € TTC par le garage Souvay de Fresse sur Moselle ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ACTE de réformer ce matériel,

DECIDE de mettre en vente le matériel suivant, dans l'état où il se trouve pour une valeur de 2 500,00€ TTC au profit du Garage SOUVAY de Fresse sur Moselle ;

ARRETE que le montant total de l'offre ne pourra être inférieur aux montants indiqués

PRONONCE le retrait comptable de ce matériel dès lors qu'il sera vendu,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tous documents y afférents à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Stéphane TRAMZAL passe la parole à Monsieur Thierry RIGOLLET.

Un véhicule servant à la collecte des Ordures Ménagères dans les écarts du territoire est hors service. L'ensemble du matériel récupérable a été récupéré sur le véhicule. Une offre de reprise a été faite à la CCBHV par le garage Souvay de Fresse sur Moselle pour un montant de 2 500€ TTC

Monsieur Thierry RIGOLLET informe que le tracteur du semi routier est en panne de boîte de vitesse, il est nécessaire de faire appel à un prestataire afin d'évacuer les fonds mouvants vers les exutoires.

Monsieur Stéphane TRAMZAL propose de passer au vote, voté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Stéphane TRAMZAL rappelle qu'un récapitulatif de l'usage des délégations a été envoyé avec les convocations. Il demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou des questions.

Monsieur Stéphane TRAMZAL informe les Conseillers Communautaire de féliciter les membres qui se sont investis et ont pris des responsabilités dans différents syndicats et organisme. Un tableau a été remis sur table. Monsieur Pierre LAPLAZE informe que des erreurs sont relevées dans le tableau. Il sera mis à jour et transmis aux Conseillers Communautaires.

Monsieur Stéphane TRAMZAL donne également la date du prochain Conseil Communautaire :

- o 08/10/2026 – 20h30, le lieu n'est pas encore défini.

Monsieur Stéphane TRAMZAL remercie la commune de Le Ménil pour son accueil et l'ensemble des Conseillers pour leur participation. Il souhaite de bonnes vacances aux Conseillers et informe qu'un petit verre est proposé à l'issue de ce Conseil Communautaire.

Monsieur le Président lève la séance. Fin de séance à 21h40.

Le Président,
Stéphane TRAMZAL



La secrétaire de séance,
Marie-Noëlle MACHI

A stylized signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 09 juillet 2026 – 20 h 30

Salle la Familiale – rue du général de Gaulle – 88160 LE MENIL

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation :

Réunions de Bureau :

- Jeudi 25 juin 2026 – CCBHV Le Thillot

RH – Finances :

- Service déchets :
 - Arrivée de Mme Stéphanie PERRY le 22 juin 2026 pour le remplacement de Ludivine LECHENE
 - Embauche des saisonniers
- Service Piscines :
 - Embauche des saisonniers
 - Non renouvellement du contrat arrivé à son terme d'un MNS à la demande de l'agent
- Service Environnement :
 - Accueil d'une stagiaire, stage découverte sur l'environnement

Economie :

- 11 juin : rencontre avec le Président départemental et régional de la CMA
- 12 juin : réunion avec Maire de Ramonchamp et EPFGE sur dossier de la Filature
- 16 juin : point « Eco » avec M. TRAMZAL et rencontres avec la CCI et France Active
- 17 juin : participation au webinaire « Taxe de séjour » de l'AMF
- 18 juin : présence à la réunion plénière à la Maison de Région à Epinal sur le projet d'animation de prévention des difficultés des entreprises
- 20 juin : présence à l'inauguration de la CPVB au Thillot
- 23 juin : représentation de la CCBHV au CD88 pour la rencontre avec les DGS
- 25 juin : intervention combinée CCBHV/CCHV et CCPVM devant les représentants du CADRE (Club d'Affaires de Remiremont et de ses Vallées) sur les aides à l'immobilier économique
- 30 juin : visites de 4 entreprises avec la CMA
- 01 juillet : participation au webinaire de L'Atelier Economique sur l'accompagnement de l'évolution des ZAE + RV conjoint avec la CCHV avec la chargée de mission DLA 88
- 02 juillet : visio avec l'EPFGE et webinaire Taxe de Séjour
- 07 juillet : visio avec un porteur de projet hébergement touristique (avec Présidente et Directrice de l'OTC) et webinaire sur la facturation électronique

Service Déchets :

- Utilitaire Citroën Jumper CK-068-PN servant à la collecte des ordures ménagères est Hors Service
- Location d'un véhicule BOM en remplacement du Jumper

Mutualisation : ∅

Prévention : ∅

Piscines et Espaces Bien-être :

- Ouverture de la piscine de Saint Maurice sur Moselle
- Fin des scolaires, palmage, APA, Fremis Club, Apprentissage en semaine 26
- Journée de formation révision secourisme le 24 juin 2026
- Repas avec les adhérents des activités le 24 juin au soir
- Jeudi 2 juillet exercice de procédure d'alerte avec tout le personnel

CTG – RPE :

- 13 juin 2026 – spectacle « Blanche » à la salle la familiale du Ménil
- 25 juin 2026 – présentation du service RPE aux membres du Bureau en vue du renouvellement de l'agrément

Environnement :

- Les réunions de phase 2 concernant le SDA ont été réalisées dans chaque communes et le syndicat

Bâtiment : ∅